

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29252**

Intitulé

MASTER : MASTER Droit, économie, gestion mention Management Public spécialité Gestion des établissements sanitaires et sociaux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Aix Marseille (AMU)	Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités, Président de l'Université d'Aix-Marseille

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331 Santé, 332p Direction de centres et de services sociaux, 310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce diplôme prépare à l'exercice des fonctions de directeur d'établissement médico-social, de directeur d'établissement à caractère social, ou de directeur d'un établissement de santé, privé ou public. Le titulaire peut également exercer des fonctions de cadre de direction dans les mêmes établissements et structures que précédemment, de responsable d'un service partenaire des secteurs médico-social, sanitaire ou social au sein d'une collectivité territoriale, ou de responsable d'un réseau de santé ou d'un réseau social en direction de publics en difficulté, de chargé de mission ou consultant.

Dans le cadre de ses activités ce professionnel :

- est chargé de la direction, du pilotage et du management d'un établissement d'accueil de personnes relevant de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale,
- exerce de nombreuses responsabilités comme la mise en place, le suivi et l'évaluation des dispositifs réglementaires et partenariaux (ex : lois 2002, 2009, 2015...), le management stratégique des ressources, le montage et suivi de projets innovants fondés sur la mutualisation des moyens et des compétences,
- peut également réaliser des études financières et assurer la négociation avec les partenaires institutionnels.

A l'issue de la formation, le diplômé développe les compétences suivantes :

- améliorer la performance des organisations concernées en réalisant et en contrôlant des études (questionnaires, entretiens, observations...). Pour cela, il pourra utiliser les concepts des disciplines académiques de référence, croiser des approches théoriques afin d'analyser la situation pour prendre des décisions ;
- participer à l'orientation des politiques et contrôler la diffusion et la mise en œuvre des décisions ;
- concevoir, planifier et mettre en œuvre un projet en tenant compte des contraintes et en coordonnant les différents acteurs et partenaires du projet ;
- superviser l'action de son service en animant les équipes de travail, en motivant les collaborateurs, en gérant les conflits. Pour ce faire, il écoute et intègre les points de vue des collaborateurs au projet de la structure ; il mobilise les énergies pour construire la synergie des différentes compétences mobilisées sur un projet, sur une démarche, sur une action ;
- mobiliser les ressources d'informations en identifiant les sources documentaires et en les hiérarchisant par ordre de pertinence pour rédiger des notes de synthèses ou des rapports. Il analyse de manière pertinente la fiabilité et l'intérêt des documents ;
- organiser et superviser la veille documentaire. Il peut déléguer son activation et contrôler son opérationnalité ;
- construire des supports d'information stratégique et opérationnelle en direction des équipes ;
- argumenter, défendre un point de vue, exposer et prendre la parole en public. Il porte une attention particulière aux points de vue divergents ou opposés qu'il analyse et synthétise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur public, secteur privé, secteur médico-social, hôpitaux, cliniques, organisations médicales, médico-sociales et sociales privées (à but lucratif et à but non-lucratif) et publiques, secteur pénitentiaire, collectivités territoriales, cabinets de consultants.

Directeur d'établissement de santé

Directeur d'établissement médico-social

Directeur d'établissement à caractère social

Cadre responsable administratif et financier

Cadre de la gestion des ressources humaines

Cadre chargé d'analyse et de développement

Cadre technico-administratif des services au public

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

K1401 : Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics

M1503 : Management des ressources humaines

K1201 : Action sociale

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'étudiant doit avoir validé deux semestres de master 1 (60 ECTS) dans la même mention (Management public) ou dans des mentions du domaine Droit, économie, gestion considérées comme équivalentes afin d'accéder à la deuxième année de master de la spécialité « Gestion des établissements sanitaires et sociaux ». L'octroi du diplôme peut donc s'effectuer après une formation en quatre semestres dont les deux premiers ont pu être réalisés dans le cadre de parcours relevant du domaine Droit, économie, gestion. Les premier et second semestres correspondent à la formation suivie dans le cadre de la mention Management public.

Semestre 1 (Master 1 Management public des Etablissements Sanitaires et Sociaux)

Management public et prospective (6 ECTS)

Management et méthodes de projet (6 ECTS)

Comptabilité (6 ECTS)

Dispositifs juridiques et partenariaux du secteur médico-social sanitaire et social (6 ECTS)

Veille documentaire dans le secteur des établissements sanitaires et sociaux (3 ECTS)

Analyse des pratiques (3 ECTS)

Semestre 2 (Master 1 Management public des Etablissements Sanitaires et Sociaux)

Conception d'un projet (6 ECTS)

Organisation et régulation des systèmes de santé européens (6 ECTS)

Acteurs et gouvernance dans le secteur médico-social et sanitaire (3 ECTS)

Stage avec production d'un mémoire (15 ECTS)

Semestre 3 (Master 2 Gestion des Etablissements Sanitaires et Sociaux)

Les politiques publiques sanitaires et sociales (6 ECTS)

Intervention sanitaire et sociale sur les territoires (6 ECTS)

Les responsabilités du directeur d'EMSS (9 ECTS)

Management des ressources humaines d'un EMSS (9 ECTS)

Semestre 4 (Master 2 Gestion des Etablissements Sanitaires et Sociaux)

Structure et dynamique des organisations (3 ECTS)

Conduite du changement (3 ECTS)

Tableaux de bord et indicateurs médico-sociaux (3 ECTS)

Méthodologie d'élaboration et de réactualisation de projet (3 ECTS)

Qualité de la relation de service et évaluation interne/externe (3 ECTS)

Stage avec production et soutenance d'un mémoire (15 ECTS)

Les capitalisations des ECTS se font par validation des UE avec des compensations au sein de chaque semestre et entre les semestres de la seule première année du master. Les coefficients des UE rentrant dans le cadre de la compensation sont proportionnels au nombre d'ECTS délivrés pour chaque UE (coefficient 1 pour 3 ECTS, coefficient 2 pour 6 ECTS, coefficient 3 pour 9 ECTS, coefficient 5 pour 15 ECTS). Les modalités de contrôle de connaissances et l'assiduité aux enseignements peuvent être adaptées pour les stagiaires de la formation continue.

A l'issue de cette formation, le candidat a validé 120 crédits européens (ECTS) qui s'ajoutent aux 180 crédits de la licence, soit au total 300 crédits européens.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

Par expérience dispositif VAE	X	Jury composé d'enseignants et de professionnels conformément aux textes
-------------------------------	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du diplôme n° 20081090 en date du 6 novembre 2013

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation : article L 613-3

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Répartition par sexe du nombre des diplômés :

2013-2014 : 39 diplômés dont 31 femmes et 8 hommes

2014-2015 : 45 diplômés dont 33 femmes et 12 hommes

2015-2016 : 45 diplômés dont 35 femmes et 10 hommes

<http://deve.univ-amu.fr/ove>

Autres sources d'information :

<http://impgt.univ-amu.fr/>

<http://formations.univ-amu.fr/ME5CMP-SPCMP5B.html>

<http://impgt.univ-amu.fr>

<http://impgt.univ-amu.fr/enquetes-linsertion>

[Aix-Marseille Université](#)

Lieu(x) de certification :

Université d'Aix Marseille (AMU) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [Marseille]
Marseille

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut de management public et gouvernance territoriale : 21-23 rue Gaston Saporta - 13625 Aix-en-Provence

Historique de la certification :

2008-2011 : spécialité déjà habilitée sous le même intitulé : « Gestion des établissements sanitaires et sociaux », dans la même mention et sous le même numéro par arrêté du 21 octobre 2008.